

Diagnostic écologique « flash » et prospection des zones humides sur critère pédologique

Saint-Savinien (17)



CLIENT

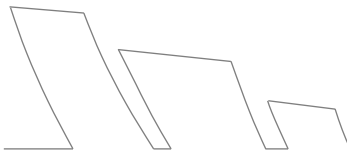
NOM	IEL Études & Installations
ADRESSE	41 ^{er} Boulevard Carnot 22000 St BRIEUC

ECR ENVIRONNEMENT

VERIFICATEUR	Étienne GASNIER
REDACTEUR(S)	Adrien CAIVEAU

DATE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTEUR(S)	VERIFICATEUR
23/07/2026		Adrien CAIVEAU	Étienne GASNIER

REDACTEUR(S)	VERIFICATEUR
	
Adrien CAIVEAU Technicien	Étienne GASNIER Chargé d'affaires

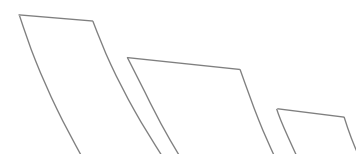


SOMMAIRE

1	ETAT INITIAL	4
1.1.1	Aires d'investigation	4
1.1.2	L'aire d'étude immédiate	5
1.1.3	L'aire d'étude intermédiaire	5
1.1.4	L'aire d'étude éloignée	5
1.2	Périmètres naturels et protégés	7
1.2.1	Zonages d'intérêt écologiques et d'inventaires	7
1.2.2	Zonages réglementaires (hors Natura 2000)	10
1.2.3	Sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)	11
1.3	Continuités écologiques	11
1.3.1	Documents de référence	12
1.3.2	L'aire d'étude immédiate et la Trame Verte et Bleue	12
2	INVENTAIRES	14
2.1	Zones humides	14
2.1.1	Critères de définition et de délimitation des zones humides	14
2.1.2	Pré-localisation	14
2.1.3	Synthèse et analyse des données bibliographiques des habitats	16
2.1.4	Inventaires existant des zones humides	18
2.1.5	Géologie	18
2.1.6	Inventaires des zones humides selon le critère pédologique	18
2.1.7	Méthodologie	20
2.1.8	État écologique du site	21
3	CONCLUSION	24
ANNEXE - DETAIL DES SONDAGES PEDOLOGIQUES		25

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de la zone de projet au 1/25 000e	4
Figure 2: Vue aérienne et parcelles cadastrales de l'aire d'étude immédiate	4
Figure 3 : Aires d'étude du projet	6
Figure 4: Zonages naturels au sein de l'aire intermédiaire	9
Figure 5: Zonages protégés hors Natura 2000 autour du site d'étude	10
Figure 6: Zonages protégés Natura 2000 autour du site d'étude	11
Figure 7 : Localisation du projet au sein de la Trame Verte et Bleu (Source : SRCE Pays-de-la-Loire)	13
Figure 8 : Synoptique de recherche de zones humides selon le premier critère de recherche	14
Figure 9 : Pré-localisation des zones humides par la DREAL	15
Figure 10 : Prélocalisation PatriNat des zones humides	15
Figure 11 : Habitats recensés sur la commune de St Savinien	16
Figure 12 : Habitats d'intérêt communautaires sur la commune de St Savinien	17
Figure 13 : Contexte géologique local	18
Figure 14 : Caractérisation des sols de zones humides (GEPPA)	19
Figure 15 : Localisation des points de sondages pédologiques	20
Figure 16 : Habitats du site	22
Figure 17 : Synthèse des enjeux du site d'étude	24



1 ETAT INITIAL

1.1.1 Aires d'investigation

La zone d'étude immédiate est localisée au sein de la commune de Saint-Savinien au Sud-Est de Angoulême.
Le projet se situe donc au Sud-Est de la commune, ville située en Charente-Maritime (17).

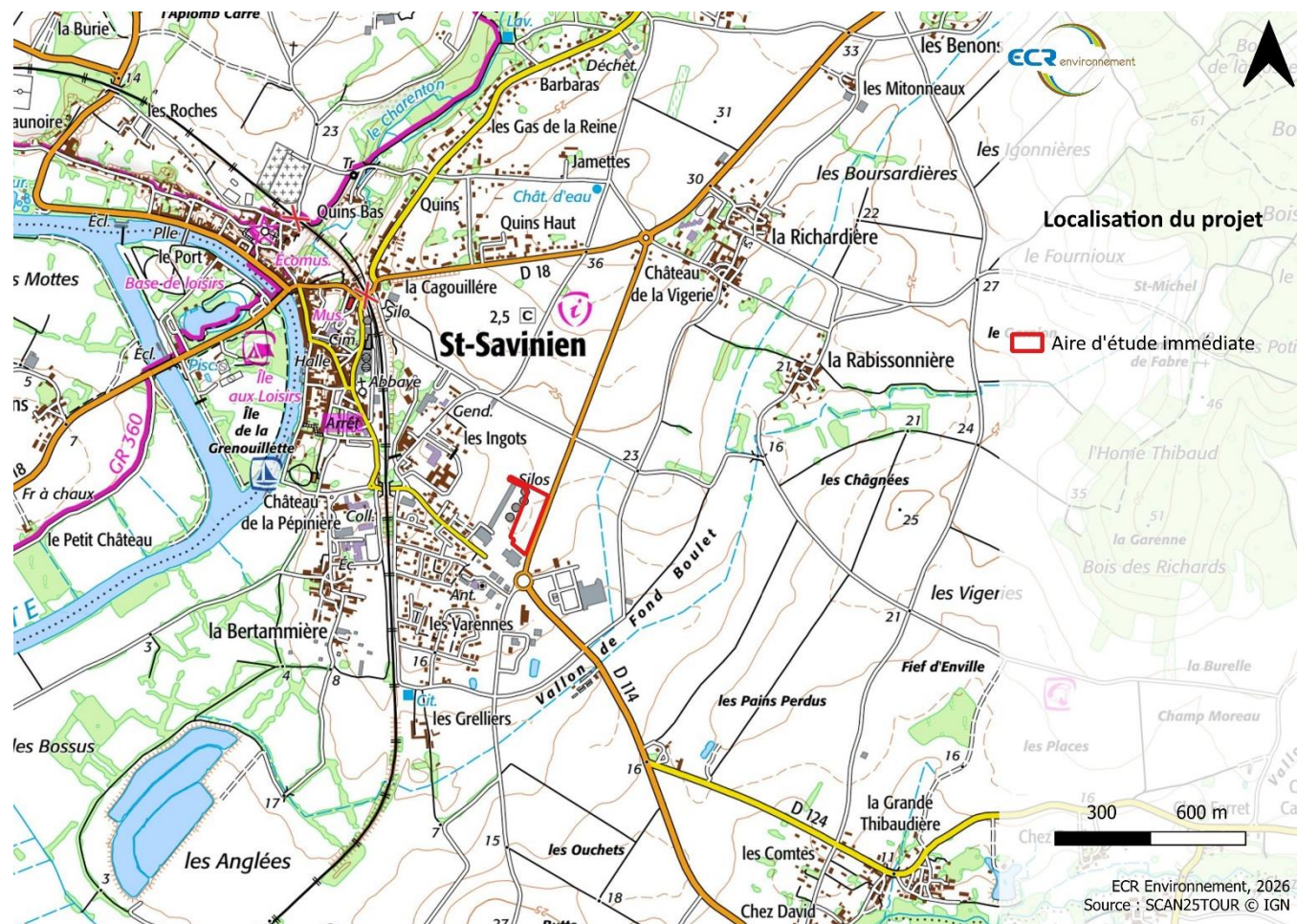


Figure 1: Localisation de la zone de projet au 1/25 000e

L'aire d'étude occupe une surface d'environ 13 153 m² soit 1,3 ha. Elle s'inscrit sur une parcelle cadastrale de la section AA : AA0091 (Figure 2).

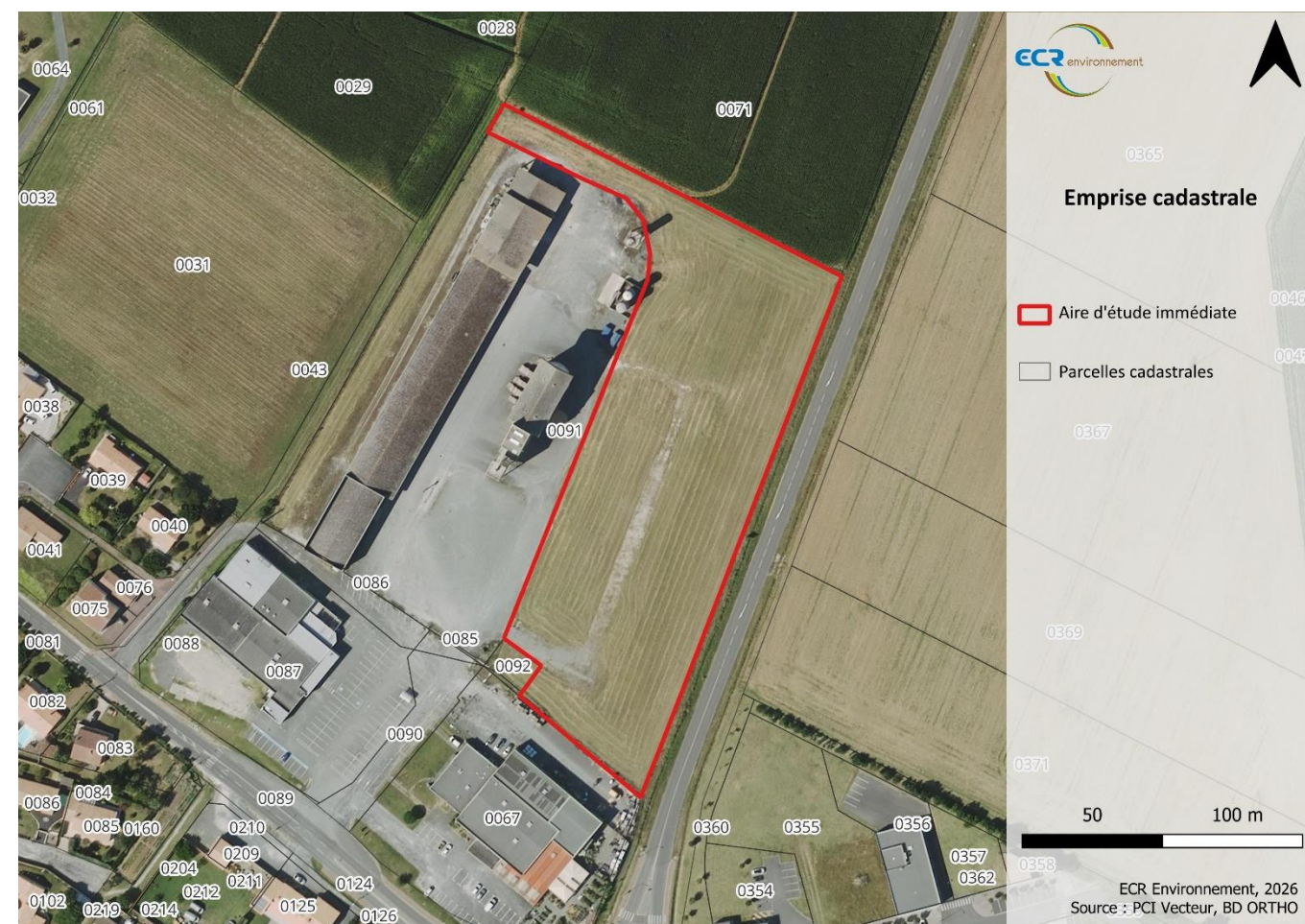
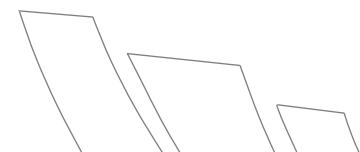


Figure 2: Vue aérienne et parcelles cadastrales de l'aire d'étude immédiate

Selon la vue aérienne, l'aire d'étude semble concernée par la présence de prairies de fauche et d'une zone de sol à nul. Le site est entouré par des champs agricoles au Nord-Est et par des zones de bâtiments au Sud-Est.



1.1.2 L'aire d'étude immédiate

Il s'agit de la surface correspondante à la zone d'implantation du projet, son emprise. C'est notamment dans cette zone que sont menées des investigations environnementales et leurs analyses.

Dans le cas présent, l'aire d'étude immédiate s'étend sur environ 1,3 ha.

1.1.3 L'aire d'étude intermédiaire

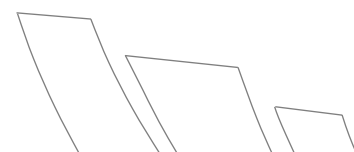
Cette aire est utilisée d'une part pour identifier les contraintes écologiques locales et d'autre part les possibilités d'incidences sur les périmètres protégés alentours ainsi que les zonages naturels. Elle est également utilisée pour étudier les incidences possibles sur les éléments les plus éloignés du paysage.

Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude intermédiaire est de 3 km.

1.1.4 L'aire d'étude éloignée

Cette aire est utilisée pour identifier les possibilités d'incidences sur les zonages NATURA 2000 alentours.

Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude éloignée est de 10 km.



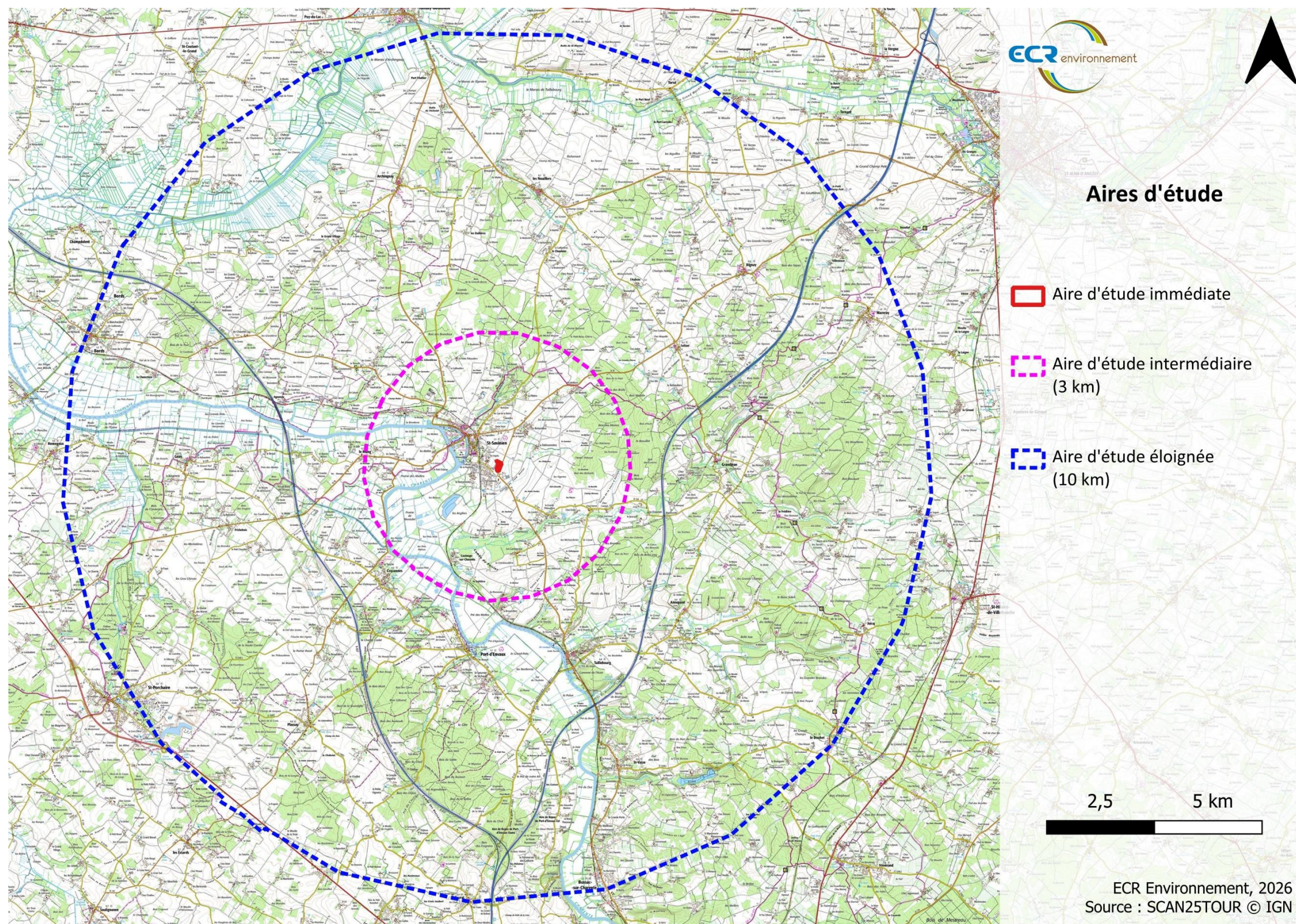


Figure 3 : Aires d'étude du projet

1.2 PERIMETRES NATURELS ET PROTEGES

1.2.1 Zonages d'intérêt écologiques et d'inventaires

a. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'aire d'étude immédiate n'inclue aucune ZNIEFF.

L'aire d'étude intermédiaire intercepte huit ZNIEFF dont six de type 1 et deux de type 2 (Figure 4).

- **ZNIEFF de type 1 : « Carrière de Chail » (540120014) à 1 km au Nord-Ouest**

« Carrière souterraine d'un développement total supérieur à 10Km, à structure mixte - grandes salles à colonnes, réseau labyrinthique ou en galeries parallèles - et à hauteur de plafond variant entre 6 et 1.5m.

Les zones d'accès présentent de très nombreuses fissures de forme et de profondeur variées.

Cette carrière présente un intérêt remarquable au plan chiroptérologique par le nombre d'espèces fréquentant le site et par les effectifs de certaines espèces.

Au total, 15 espèces ont été observées dont plusieurs sont rares et menacées : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Barbastelle.

Site d'intérêt international, il abrite l'une des 2 seules colonies de mise bas pour le Minioptère de Schreibers en Charente-Maritime et la seule connue pour le Grand murin (non confirmée depuis 2018). Site d'importance nationale pour l'hibernation du Grand rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées.

En surface, les zones d'habitation comptent un couple reproducteur de Moineaux friquets découvert en 2018. »

- **ZNIEFF de type 1 : « Vallon de Barbaras » (540007629) à 1 km au Nord**

« Petit vallon calcaire latéral au fleuve Charente : plateau avec bois sempervirents à Chêne vert et Filaire, et pelouses xéro-thermophiles enclavées ; micro-falaises calcaires ombragées, localement avec source. Aulnaie-frênaie eutrophe et mégaphorbiaies en fond de vallée. Quelques cavités souterraines naturelles ou artificielles. »

- **ZNIEFF de type 1 : « La Burie » (540007628) à 2 km au Nord-Ouest**

« Boisements thermophiles sempervirents (chênaie verte extra-méditerranéenne) et pelouses/ourlets associés, sur calcaires durs »

- **ZNIEFF de type 1 : « Carrière souterraine de Vaufranche » (540120026) à 2,8 km au Nord-Ouest**

« Anciennes carrières souterraines taillées en galeries labyrinthiques, utilisées autrefois pour la culture des champignons. »

- **ZNIEFF de type 1 : « Prairie de Montalet » (540007627) à 700m au Sud-Ouest**

« Prairies alluviales eutrophes, régulièrement inondables par les crues hivernales et printanières de la Charente. »

- **ZNIEFF de type 1 : « Vallée de la Charente entre Bords et Rochefort » (540120013) à 1 km au Nord**

« Vaste ensemble de prairies alluviales inondables, parfois bocagères, quadrillé d'un réseau dense de fossés et de canaux, bordant le fleuve Charente dans sa partie aval, soumise à marée. »

- **ZNIEFF de type 2 : « Vallée de la Charente Moyenne et Seugne » (540007612) à 700m au Sud-Ouest**

« Vallée inondable du fleuve Charente et de tout ou partie de trois de ses principaux affluents - la Seugne, le Coran et le Braméril : système hydrographique planitiaire atlantique à régime annuel de crues hivernales et printanières sur sols argilo-calcaires. Ensemble complet des milieux caractéristiques de cet écosystème - forêt alluviale, prairies inondables, milieux aquatiques de divers types - auxquels se rajoutent quelques éléments originaux : cuvette tourbeuse de près de 100 hectares (marais de l'Anglade), ligne de coteaux calcaires portant des pelouses sèches (coteaux des Arciveaux et de Chez Chaussat).

Site régional majeur par l'étendue et la qualité de certains habitats liés aux vallées inondables : frênaie alluviale à Frêne oxyphylle, prairies hygrophiles, mégaphorbiaies eutrophes, cladiaie turficole, eaux courantes eutrophes à mésotrophes, etc.

Très grande richesse faunistique inféodée à ces milieux : reproduction probable de la Loutre et du Vison d'Europe, présence d'un riche cortège d'oiseaux inféodés aux grands systèmes alluviaux (population nicheuse de Râle des genêts), de la Cistude, de divers poissons migrateurs, de plusieurs invertébrés dont la Rosalie des Alpes, le Cuivré des marais etc. Une mention particulière doit être faite pour les prairies hygrophiles ou méso-hygrophiles inondables - habitat ne figurant pas à l'Annexe I bien que très menacé dans les plaines atlantiques - dont des superficies significatives subsistent sur le site et qui constituent l'habitat exclusif ou préférentiel de plusieurs espèces menacées : Cuivré des marais, Gratiole officinale, Renoncule à feuilles d'ophioglosse, etc. Sur le plan floristique et phytocénotique, les éléments majeurs d'intérêt sont concentrés sur 2 habitats essentiels : la cladiaie turficole - et les bas-marais alcalins associés - de la cuvette de l'Anglade et les pelouses calcicoles xéro-thermophiles des coteaux et micro-falaises d'adspection sud situés en bordure du lit majeur de la Charente.

La présence d'Angelica heterocarpa en limite ouest du site reste très anecdotique, l'essentiel des populations de cette espèce prioritaire se trouvant en aval du barrage de St Savinien, dans la zone soumise aux "marées d'eau douce". Dans la haute vallée du Coran une nette influence collinéenne permet le maintien d'espèces eurasiatiques rares en contexte thermo-atlantique (Parisette).

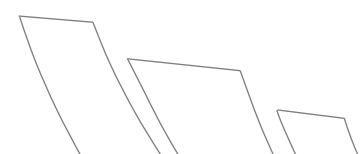
Comme toutes les vallées alluviales, le site est soumis à de très fortes menaces : intensification agricole avec, dans le cadre de la PAC, transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement), évolution ayant déjà affecté une partie importante du lit majeur de la Charente ou en monoculture de peupliers ; altération de la dynamique fluviale (écrêtement des crues), dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation généralisée), enfoncement estival de la nappe phréatique (pompages agricoles).

D'autres milieux, plus ponctuels, souffrent inversement d'une "déprise" : pelouses xérophiles en voie de densification après disparition de tout pâturage, cladiaie en cours de boisement par la Bourdaine (Frangula alnus) et le Saule roux (Salix atrocinerea). »

- **ZNIEFF de type 2 : « Estuaire et Basse Vallée de la Charente » (540014607) à 900m au Nord-Ouest**

« Site centré sur les 40 km inférieurs du fleuve Charente (en aval du barrage de Saint-Savinien). Ensemble particulièrement diversifié de milieux estuariens comprenant des vasières tidales, des prés salés, un fleuve côtier soumis aux marées, des prairies hygrophiles à gradient décroissant de salinité de l'aval vers l'amont, etc.

Le site inclut également en partie deux îles dont l'une - l'île d'Aix - offre un "résumé" des principaux habitats littoraux charentais : micro-falaises aspergées d'embruns, forêt mixte à Pin maritime et Chêne vert, dunes, prés salés, etc.



Vers l'amont, la vallée du Bruant, un petit affluent de la rive gauche du fleuve, ajoute un certain nombre d'éléments originaux propres aux petites vallées calcaires : cladiaie turficole, aulnaie fangeuse, falaises continentales et, surtout, des peuplements denses de chênaie sempervirente d'une grande signification biogéographique.

Intérêt écosystémique exceptionnel : un des exemples les plus représentatifs d'un fleuve centre-atlantique avec de nombreuses communautés animales et végétales originales et/ou endémiques.

Intérêt phytocénotique et floristique avec la présence d'associations végétales synendémiques des rives du fleuve (Halimiono portulacoides-Puccinellietum foucaudii, Calystegio sepium-Angelicetum heterocarpace) et d'espèces endémiques strictement inféodées aux berges vaseuses des rivières soumises aux flux de marée : Puccinellia foucaudi et Oenanthe foucaudi en aval de Rochefort, Angelica heterocarpa en amont. Grand intérêt des dépressions et mares temporaires des prairies saumâtres avec des populations importantes d'espèces méditerranéennes en aire disjointe : Crypsis aculeata, Lythrum tribracteatum.

Dans la vallée du Bruant, la chênaie sempervirente (Phillyreo latifoliae-Quercetum ilicis, synendémique) avec ses pelouses xérophiles enclavées (Bellidi pappulosae-Festucetum marginatae, synendémique) constituent également des éléments remarquables.

Intérêt avifaunistique remarquable (ZICO PC01, puis ZPS FR5412025) : petite population nicheuse de Râle des genêts, nidification de la Cigogne blanche, de la Guifette noire, de la Gorgebleue à miroir, colonies mixtes d'ardéidés, présence des 3 busards etc.

Les prairies naturelles aussi bien saumâtres (aval de Rochefort) que dulcicoles et alluviales (amont de Rochefort) constituent un habitat essentiel pour diverses espèces menacées de même que pour un important cortège d'espèces remarquables appartenant à des groupes très divers. Ces prairies qui représentent l'"ossature" du site (plus de la moitié de sa surface totale) font l'objet, comme toutes les prairies naturelles des marais littoraux, d'un double processus d'intensification (drainage et cultures céréalières intensives, populiculture) ou de déprise, lié aux mutations agricoles de ces 20 dernières années : quotas laitiers, chute des cours de la viande, disparition de l'élevage etc. Seules des mesures d'accompagnement de la PAC - OGAF Environnement, OLAE ont permis depuis le début des années 1990 de maintenir sur une partie importante du site l'élevage extensif indispensable au maintien des prairies naturelles et à la survie des riches communautés animales et végétales qui leur sont liées. Ces mesures ayant une échéance quinquennale la question reste toutefois posée de leur pérennisation sur un plus long terme (Contrats Territoriaux d'Exploitation).

L'urbanisation (environs de Rochefort) et la réalisation d'infrastructures liées directement ou indirectement au tourisme (îles d'Aix et Madame) représentent également des menaces significatives. »

b. Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

L'aire d'étude immédiate n'inclue aucune Zone Importante pour la conservation des Oiseaux.

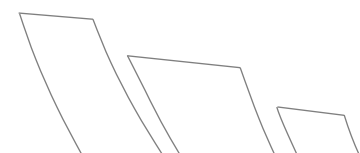
L'aire d'étude intermédiaire inclut une ZICO située à 60 m à l'Ouest. Il s'agit de la « Vallée de la Charente et de la Seugne (Cabariot - Pons/St Sever De Saintonge) » (00118).

c. Espace naturel sensible (ENS)

Un Espace Naturel Sensible (ENS) vise à préserver la qualité des sites, paysages, milieux naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Créé par le département, il permet à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels. Il s'agit d'un espace susceptible :

- De présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- D'être fragile et/ou menacés et devant de ce fait être préservé ;
- De faire l'objet de mesures de protection de gestion ;
- D'être un lieu de découverte de richesses naturelles.

Les aires d'études immédiate et intermédiaire n'incluent aucun ENS. Le plus proche se situe à 43,7 km au Sud-Ouest, il s'agit de l'espace naturel sensible de « Tour du Marais du Logis » (FR4700176).



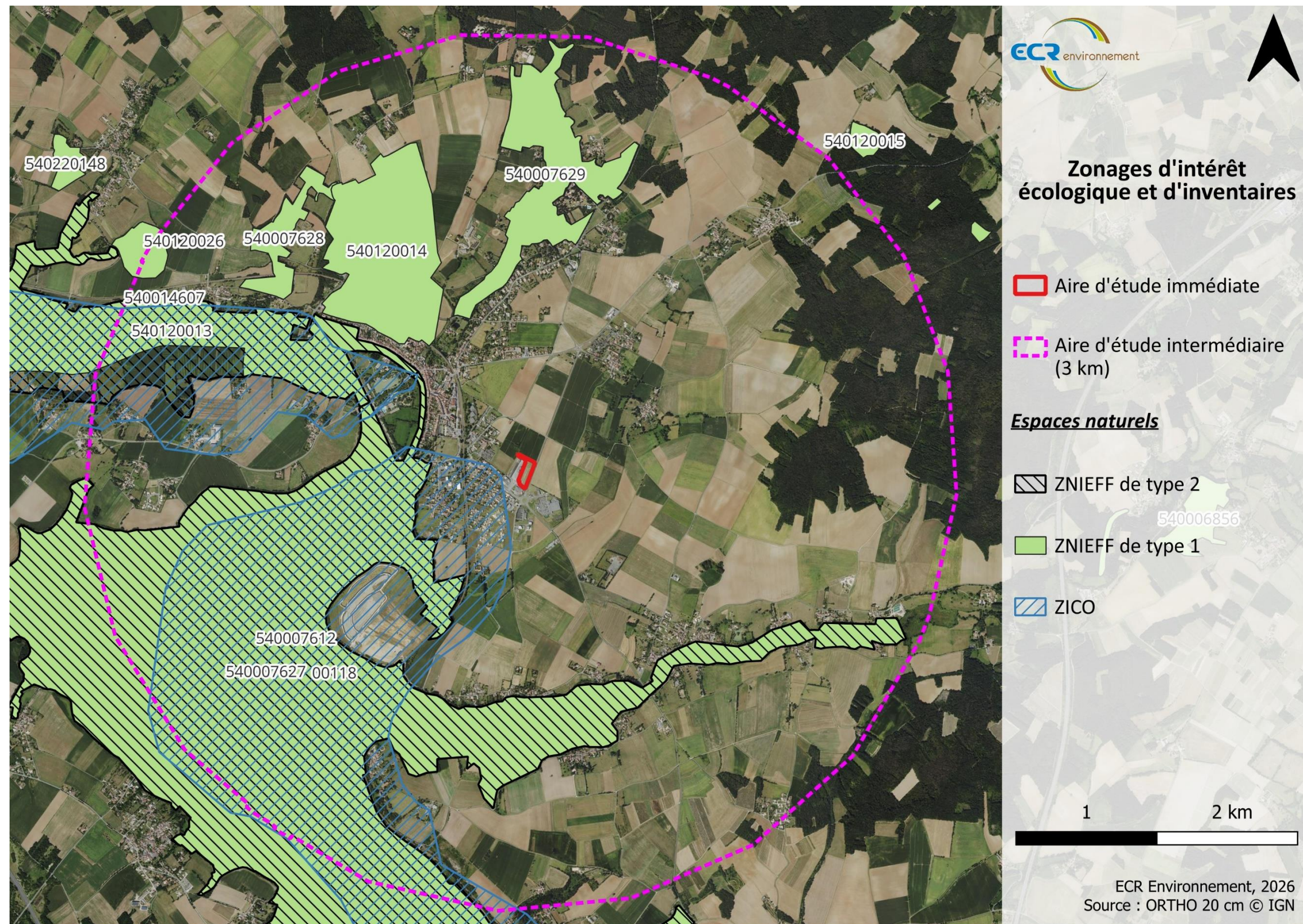
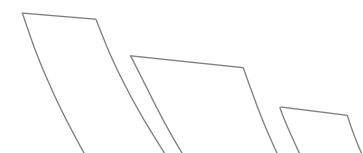


Figure 4: Zonages naturels au sein de l'aire intermédiaire



1.2.2 Zonages réglementaires (hors Natura 2000)

Aucun des zonages suivants n'est intercepté par l'aire d'étude immédiate ni intermédiaire :

- Arrêté de Protection des Habitats Naturels (APHN) ;
- Grand Site de France ;
- Parc National (PN) ;
- Parc Naturel Régional (PNR) ;
- Patrimoine mondial UNESCO ;
- Réserve Biologique ;
- Réserve de Biosphère ;
- Réserves Nationales de Chasses et Faunes Sauvages (RNCFS) ;
- Réserves Naturelles Nationales (RNN) ;
- Réserves Naturelles Régionales (RNR) ;
- Zone humide protégée par la convention de RAMSAR ;
- Conservatoire du Littoral (CL)

Cependant, deux Zone Humide d'Importance Majeur (ZHIM) est incluse dans l'aire d'étude intermédiaire. Il s'agit de « La Charente aval » (FR533001) situé à 500m au Sud-Ouest, et « L'Estuaire de la Charente » (FR53100102), situé à 1,3km au Nord-Ouest.

De plus, un Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) est inclus dans l'aire d'étude intermédiaire. Il s'agit de « Bois sec » (FR1508370) situé à 1 km du site.

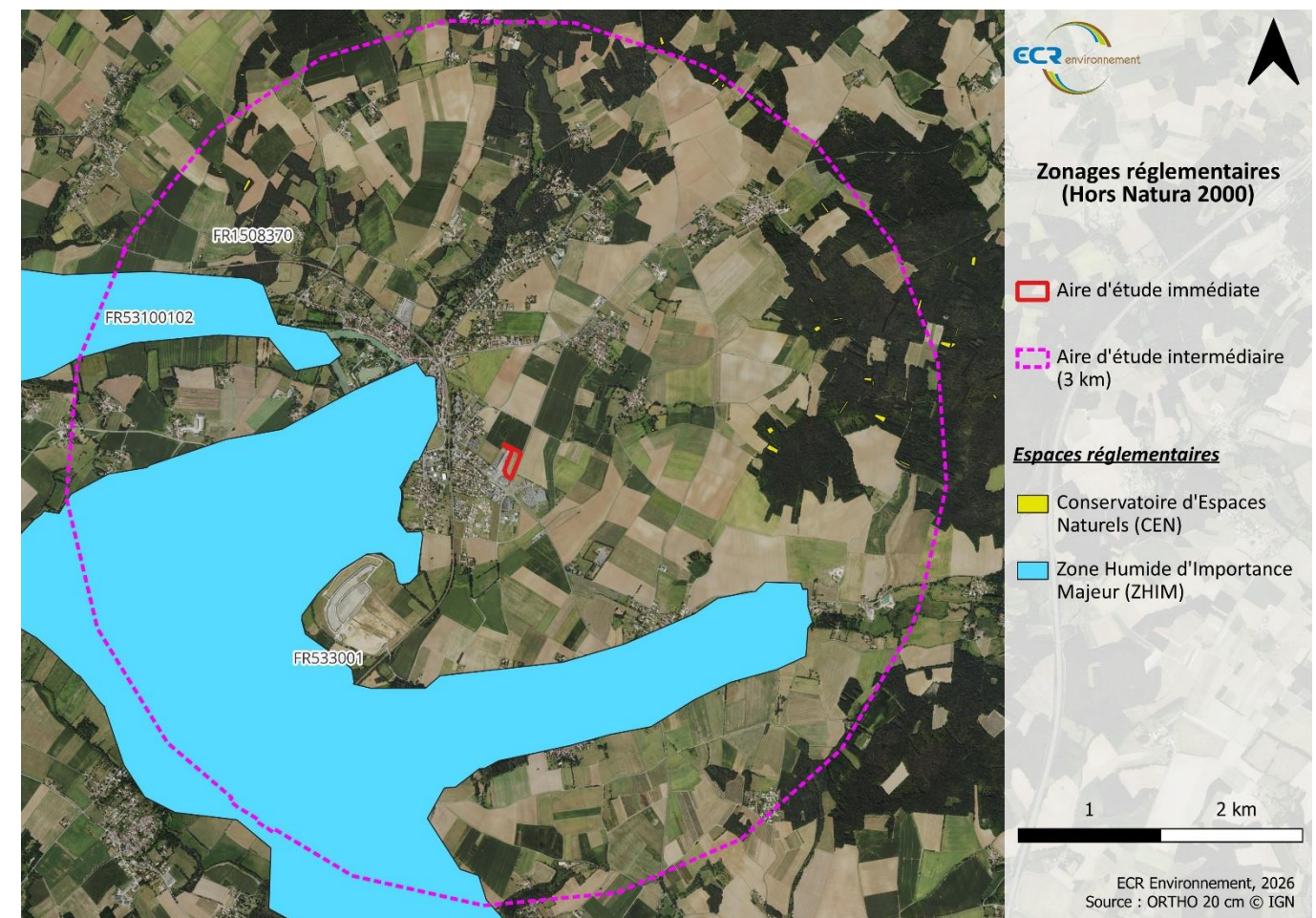
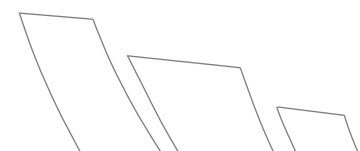


Figure 5: Zonages protégés hors Natura 2000 autour du site d'étude



1.2.3 Sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)

Aucune Natura 2000 n'est incluse dans l'aire d'étude immédiate.

Six Natura 2000 sont intercepté dans le périmètre de l'aire d'étude éloigné dont quatre ZCS et deux ZPS.

- ZCS : « Carrières de Saint-Savinien » (FR5400471), situé à 1 km au Nord.
- ZCS : « Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran » (FR5400472), situé à 700 m au Sud-Ouest.
- ZCS : « Vallée de la Charente (basse vallée) » (FR5400430), situé à 1 km au Nord-Ouest.
- ZCS : « Chaumes de Sechebec » (FR5400435), situé à 5,5 km au Nord-Ouest.
- ZPS : « Vallée de la Charente moyenne et Seugnes » (FR5412005), situé à 700 m au Sud-Ouest.
- ZPS : « Estuaire et basse vallée de la Charente » (FR5412025), situé à 1 km au Nord-Ouest.

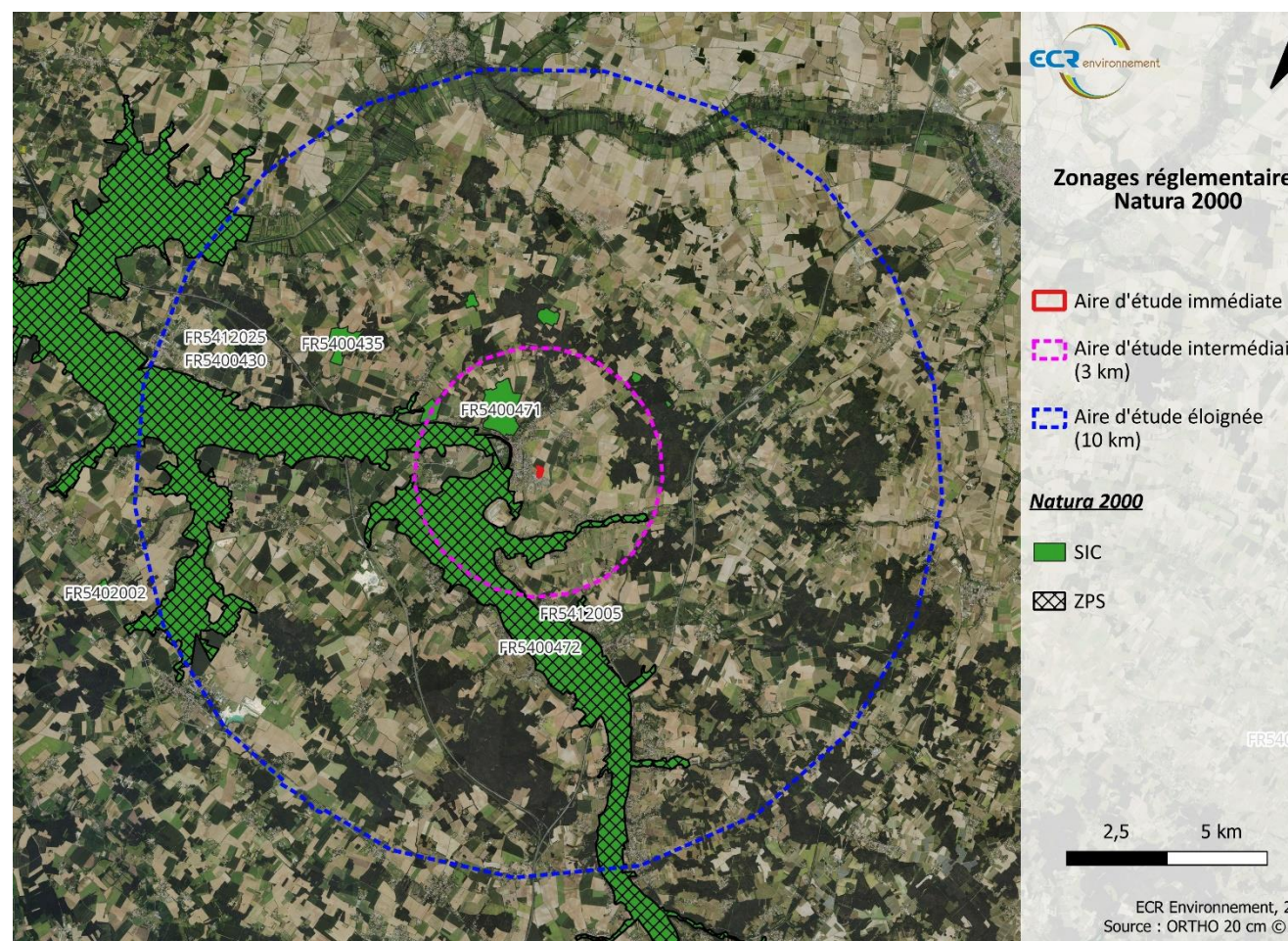


Figure 6: Zonages protégés Natura 2000 autour du site d'étude

1.3 CONTINUITES ECOLOGIQUES

La trame verte et bleue concerne à la fois les milieux terrestres (trame verte) et les milieux aquatiques (trame bleue). Elle est formée d'un réseau de continuités écologiques qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

Elle contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'étend jusqu'à la laisse de basse mer et dans les estuaires, à la limite transversale de la mer.

– Réservoirs de biodiversité :

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

– Corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

– Cours d'eau et zones humides

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement).

Les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques. (Source : www.trameverteetbleue.fr)

1.3.1 Documents de référence

Le SRCE est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à un état de conservation favorable des habitats naturels et au bon état écologique des masses d'eau. L'article L. 371-3 du Code de l'environnement dispose que « les documents de planification et les projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique et précisent les mesures permettant d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques que la mise en œuvre de ces documents de planification, projets ou infrastructures linéaires sont susceptibles d'entraîner ».

Le SRCE identifie les éléments de la trame verte et bleue d'échelle régionale et inter régionale. Il constitue une référence régionale favorisant la mise en cohérence des politiques existantes et des actions menées en faveur des continuités écologiques sur les différents territoires. Il n'est pas assorti de prescriptions réglementaires directement applicables aux sols ou aux activités.

En août 2015, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et introduit l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants, dont le SRCE. Aussi, la totalité du SRCE de la région Poitou-Charentes (devenue la région Nouvelle-Aquitaine en 2016) est repris et intégré au SRADDET Nouvelle-Aquitaine (dans son annexe 1.05) qui est approuvé et entré en vigueur le 27 mars 2020.

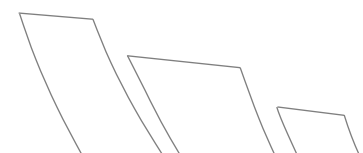
Suite à une importante phase de dialogue partenarial et une concertation de la population, le SRADDET modifié a été adopté par délibération du Conseil régional du 14 octobre 2024. Approuvé par le Préfet de Région le 18 novembre 2024, il est désormais entré en application.

1.3.2 L'aire d'étude immédiate et la Trame Verte et Bleue

Au sein de l'aire intermédiaire, sont présents :

- Un réservoir de biodiversité de milieu ouverts est présent du Nord-Ouest jusqu'au Sud-Ouest. Il s'agit du « Bocage de la Plaine Nord de la Saintonge ».
- Un réservoir de biodiversité de milieu boisé et landes est présent du Nord-Est jusqu'au Centre-Est. Il s'agit du « Massif de St Savinien ».
- Trois réservoirs de biodiversité de milieux aquatiques sont présents au Nord-Ouest, à l'Ouest et au Sud-Est. Il s'agit de « l'Estuaire et Basse Vallée de la Charente », de la « Moyenne Vallée de la Charente et Seugne » et de « Bramerit ».
- Un corridor écologique cours d'eau est visible à l'Ouest et des corridors territoires sont présent sur la quasi-totalité du périmètre de l'aire intermédiaire.
- Au Centre et au Sud-Est se trouve plusieurs tâches urbaines

Selon les supports cartographiques disponibles (Figure 7), l'aire d'étude immédiate est située sur un corridor écologique « territoire » et est bordé par une tâche urbaine à l'Ouest.



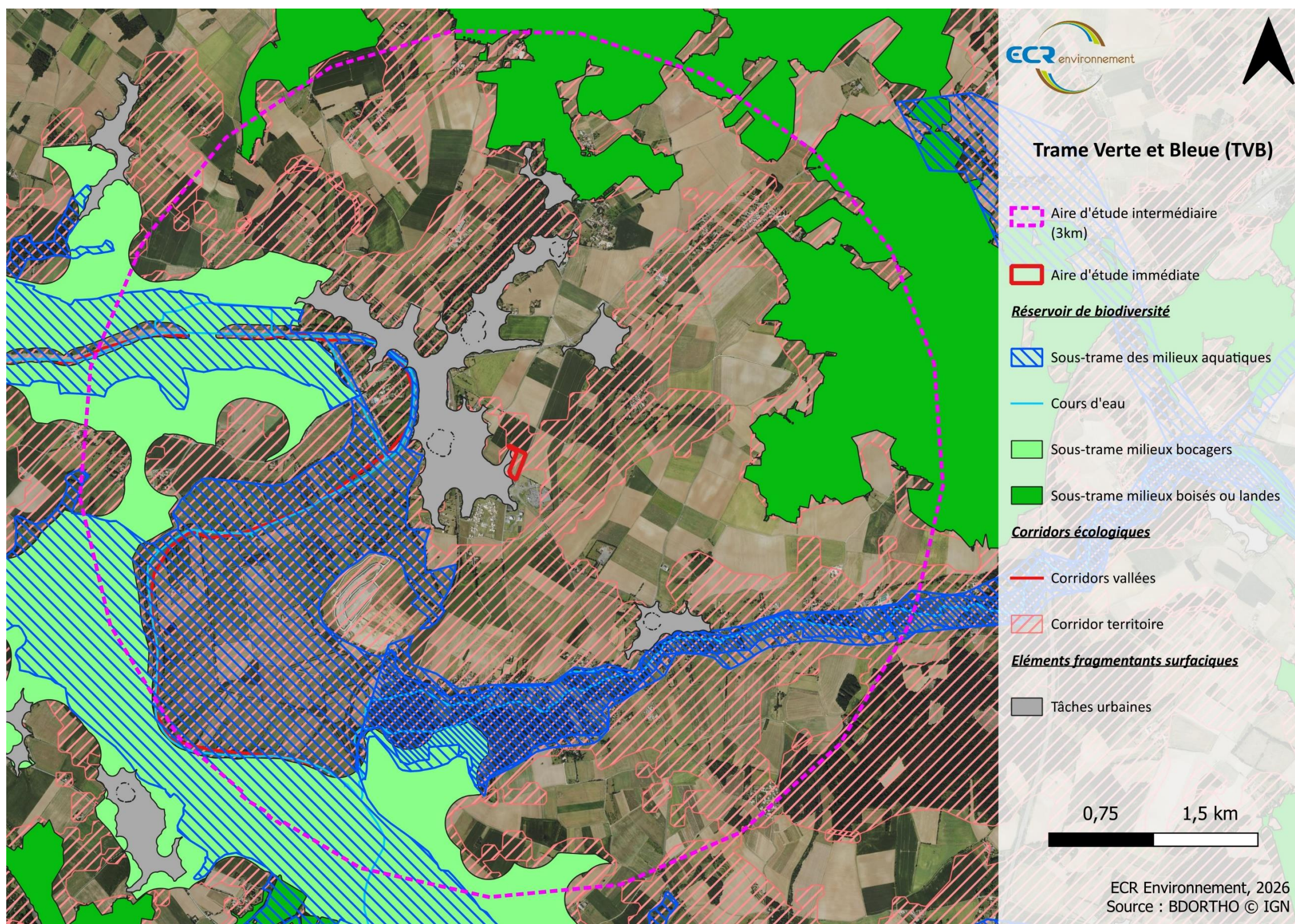


Figure 7 : Localisation du projet au sein de la Trame Verte et Bleu (Source : SRCE Pays-de-la-Loire)

2 INVENTAIRES

2.1 ZONES HUMIDES

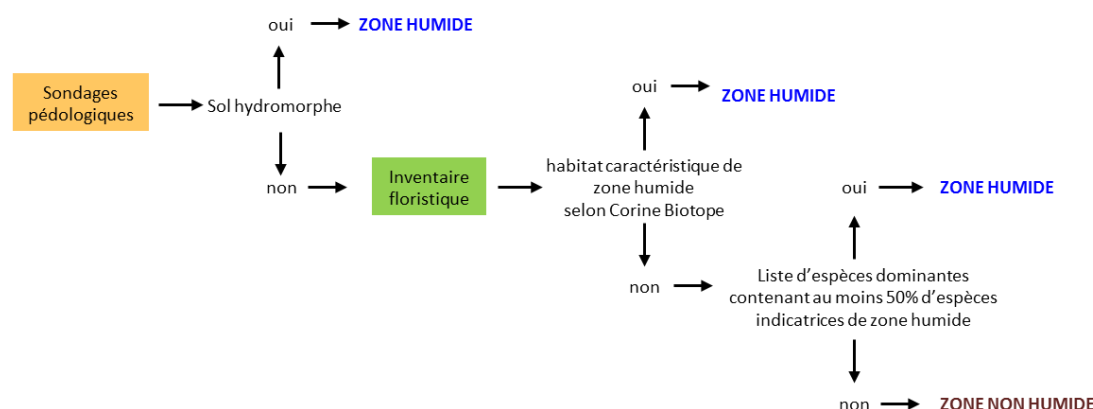
2.1.1 Critères de définition et de délimitation des zones humides

Selon la réglementation en vigueur depuis le 27 juillet 29 (loi n°219-773 du 24 juillet 219 – art 23), on entend par zone humide « les terrains exploités ou non habituellement inondés ou gorgés d’eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; ou dont la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l’année ».

D’après l’arrêté du 1er octobre 29 modifiant l’arrêté du 24 juin 28 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-18 du Code de l’Environnement, une zone humide est caractérisée par la présence d’au moins un des paramètres suivants :

- La présence d’un sol hydromorphe,
- La présence d’au moins 5% d’espèces végétales indicatrices de zones humides dans la liste des espèces dominantes,
- La présence d’un habitat indicateur de zone humide selon la typologie « CORINE Biotopes ».

RECHERCHE DE ZONES HUMIDES INITIÉE PAR LES SONDAGES PÉDOLOGIQUES



RECHERCHE DE ZONES HUMIDES INITIÉE PAR LES INVENTAIRES FLORISTIQUES

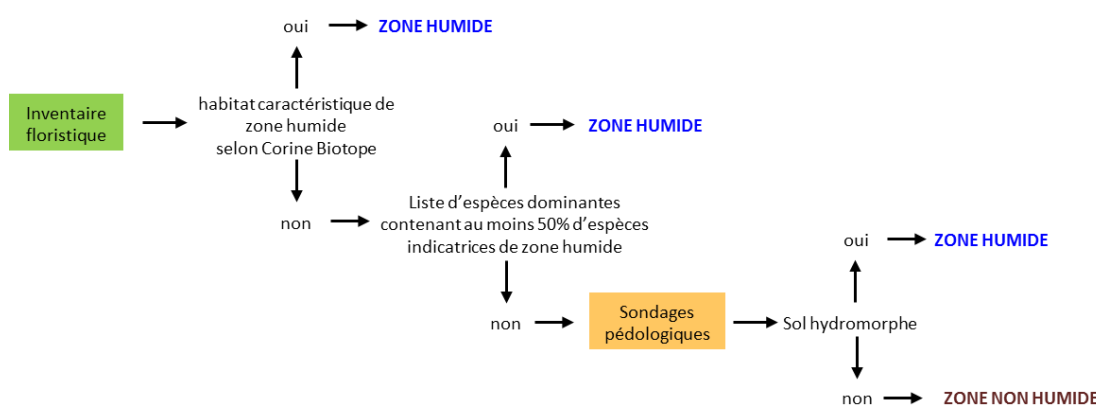


Figure 8 : Synoptique de recherche de zones humides selon le premier critère de recherche

Selon le critère d’entrée utilisé pour la détermination, on résume la méthodologie générale par le synoptique suivant :

Les critères réglementaires de définition et de délimitation des zones humides répondent à l’arrêté du 1/1/29 précité, et à la circulaire du 18 janvier 21 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-18 du Code de l’Environnement.

2.1.2 Pré-localisation

La pré-localisation est un pré-repérage devant impérativement donner lieu à un travail de terrain, et ne doit en aucun cas être assimilé à un inventaire précis des zones humides.

a. Pré-localisation des zones humides (DREAL)

Un inventaire des « Zones Humides » s’effectue en quatre phases :

- Une phase de bibliographie,
- Une phase de pré-localisation,
- Une phase de vérification systématique de terrain et caractérisation,
- Une phase de validation.

Les études de prélocalisation constituent la seconde étape.

Celle-ci consiste en une prospection visuelle sur les orthophotoplans de tout le territoire afin de localiser l’ensemble des sites susceptibles d’être apparentés à une zone humide. La méthode retenue pour la pré-localisation repose sur la photo-interprétation de la BD Ortho, et s’appuie sur des outils cartographiques informatisés existants. Cette méthode permet une couverture homogène de l’ensemble du territoire, et est rapidement réalisable. Les phases de terrain sont très réduites, et limitées à la phase de calage de la méthode de photo-interprétation en privilégiant les observations floristiques sur le terrain, et non pédologiques. La pré-localisation est un pré-repérage devant impérativement donner lieu à un travail de terrain, et en aucun cas être assimilé à un inventaire des zones humides.

D’après la carte de pré-localisation de la DREAL (Figure 9), la zone d’étude n’est pas concernée par des secteurs repérés comme humide.

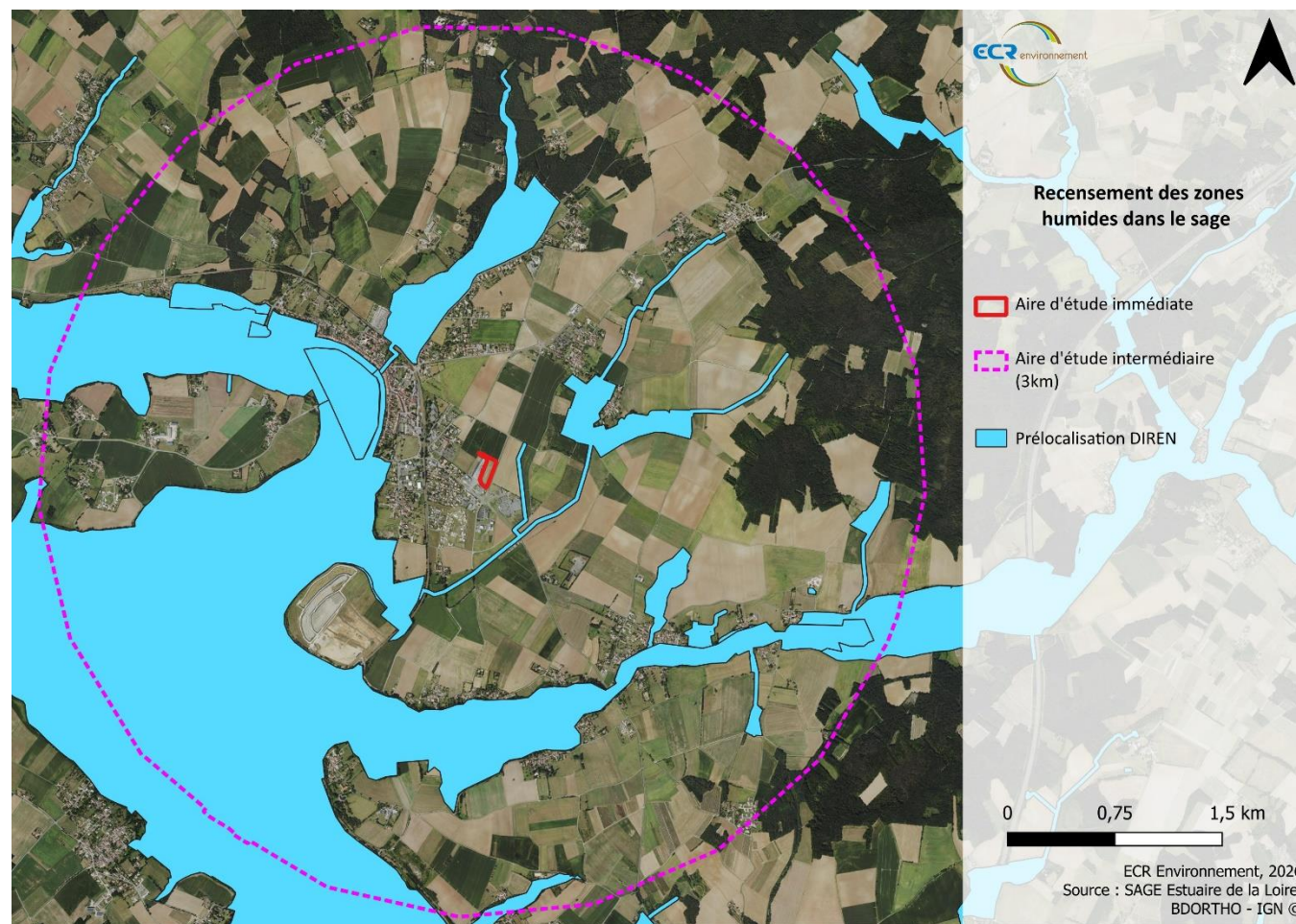


Figure 9 : Pré-localisation des zones humides par la DREAL

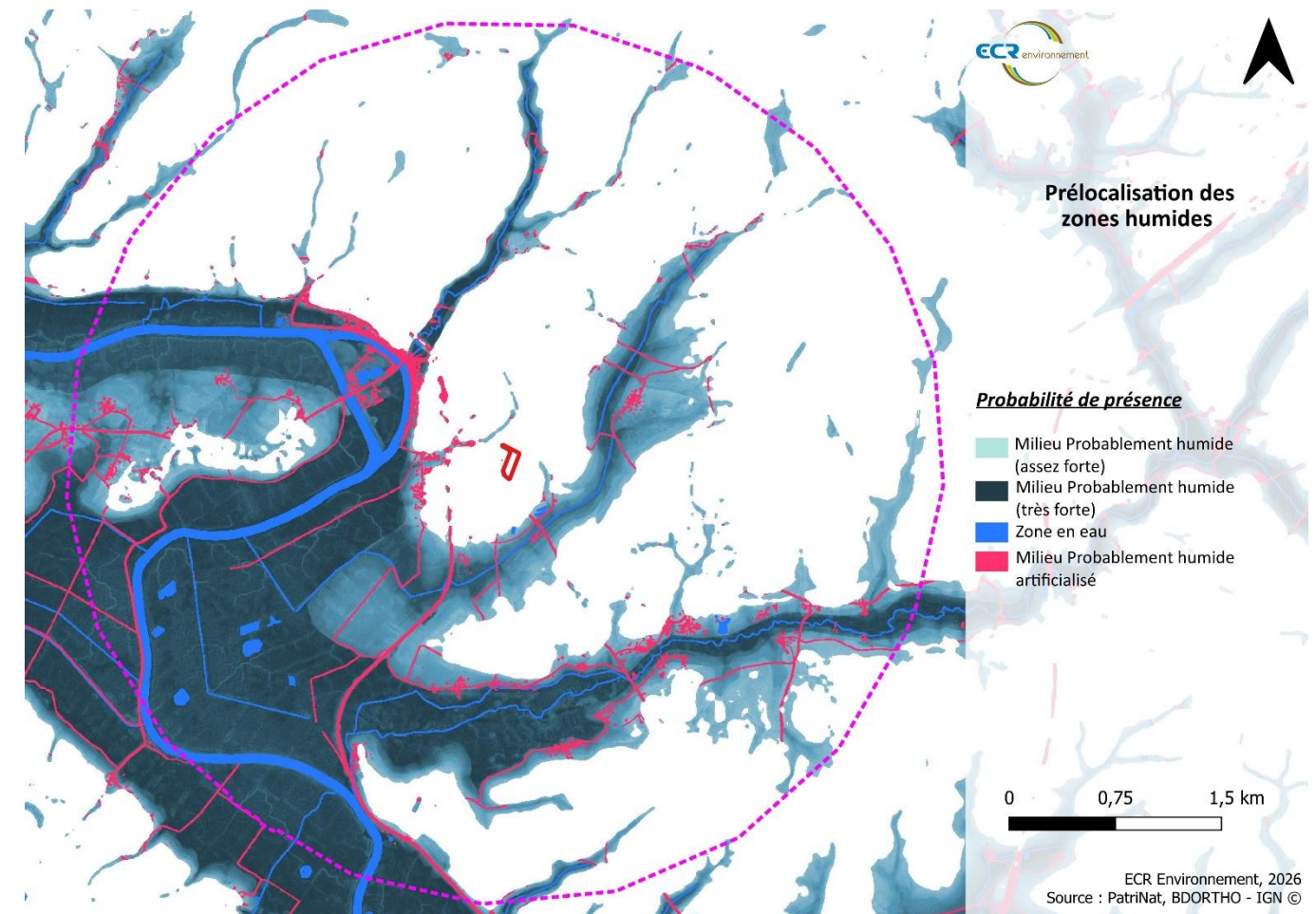


Figure 10 : Prélocalisation PatriNat des zones humides

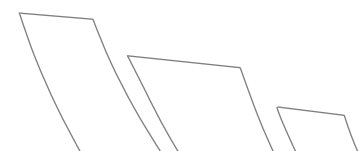
b. Pré localisation PatriNat « Milieux potentiellement humides »

L'unité de recherche PatriNat – unité sous tutelle de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et de l'Institut de Recherche et Développement (IRD), en partenariat notamment avec l'Institut National de la Recherche Agronomique et l'Environnement (INRAE) et l'Institut Agro Rennes Angers – a produit en 2023 des cartographies liées à un projet de prélocalisation des zones et milieux humides, au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, à l'échelle de la France métropolitaine.

Cette carte de probabilité de présence est construite à l'aide de différentes bases de données (RGE ALTI, BD TOPAGE et BD Charm-50) constituées d'informations hydrographique, topologique et géomorphologique. Elle est également seillée à l'aide d'un ensemble de données géophysiques et climatiques et de la BD TOPO afin de connaître la probabilité de présence seulement là où elle est significative et distinguant les surfaces en eau et urbanisées.

La représentation est constituée de deux classes de probabilité de zone humide (assez forte et très forte), complétée par les zones en eaux et les zones probablement humides artificialisées.

Selon cette carte de pré-localisation (Figure 10), l'aire d'étude n'est pas concernée par un secteur humide.



2.1.3 Synthèse et analyse des données bibliographiques des habitats

CarHab est un programme national de modélisation cartographique des habitats naturels et semi-naturels de France.

La cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels terrestres (CarHab) donne pour chaque point du territoire (hexagone, Corse et DROM) une information sur les conditions relatives au sol et au climat du milieu (qui définissent le biotope) et sur le stade de développement de la végétation présente (correspondant à la physionomie de végétation).

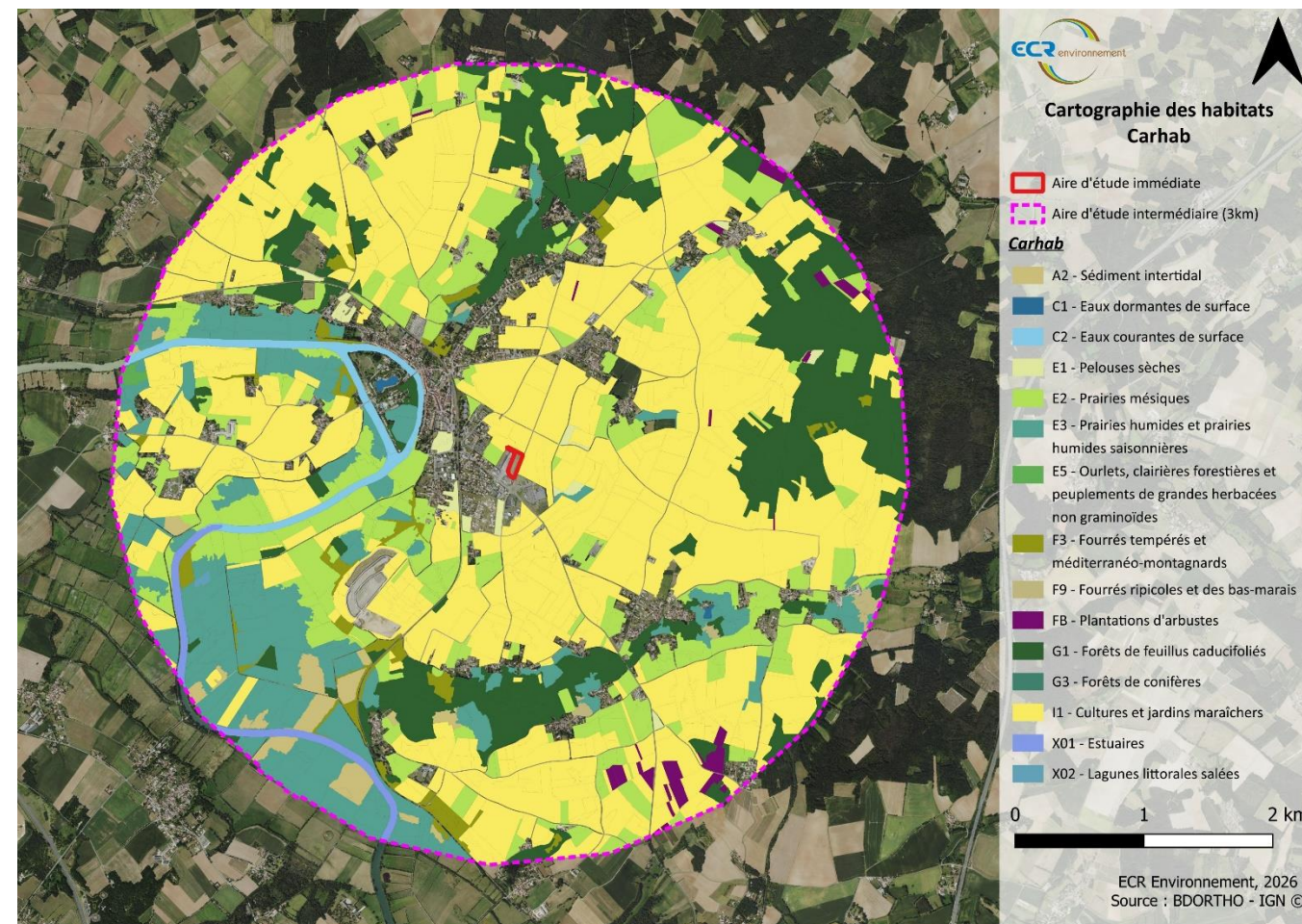


Figure 11 : Habitats recensés sur la commune de St Savinien

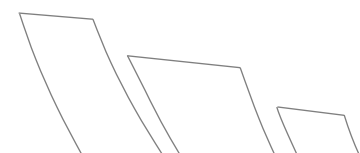
Au sein du périmètre intermédiaire, de nombreux habitats sont présents :

- A2 – Sédiment intertidal
- C1 – Eaux dormantes de surface
- C2 – Eaux courantes de surface
- E1 – Pelouses sèches
- E2 – Prairie mésiques
- E3 – Prairies humides et prairies humides saisonnières
- E5 – Ourlets, clairières forestières et peuplement de grandes herbacées non graminoides
- F3 – Fourrés tempérés et méditerranéo-montagnards
- F9 – Fourrés ripicoles et des bas-marais
- FB – Plantations d'arbustes
- G1 – Forêt de feuillus caducifoliés
- G3 – Forêts de conifères
- I1 – Culture et jardins maraîchers
- X01 – Estuaires
- X02 – Lagunes littorales salées

D'après la source de CarHab, 14 habitats d'intérêt communautaire sont présents dans la commune de Saint-Savinien, dont 9 sont déterminant des zones Natura 2000 située dans le périmètre intermédiaire et dans le périmètre éloigné.

Les habitats à la fois présents sur les zonages et sur la commune concernée par le projet sont ensuite analysés selon leurs potentialités de présence sur la zone d'étude en fonction des informations disponibles. (Source : CarHab, Orthophoto, SCAN25, etc.).

Les habitats théoriques de l'aire d'étude sont comparés aux habitats listés ci-dessous, indiquant ou non une potentialité de présence au sein des parcelles du projet.



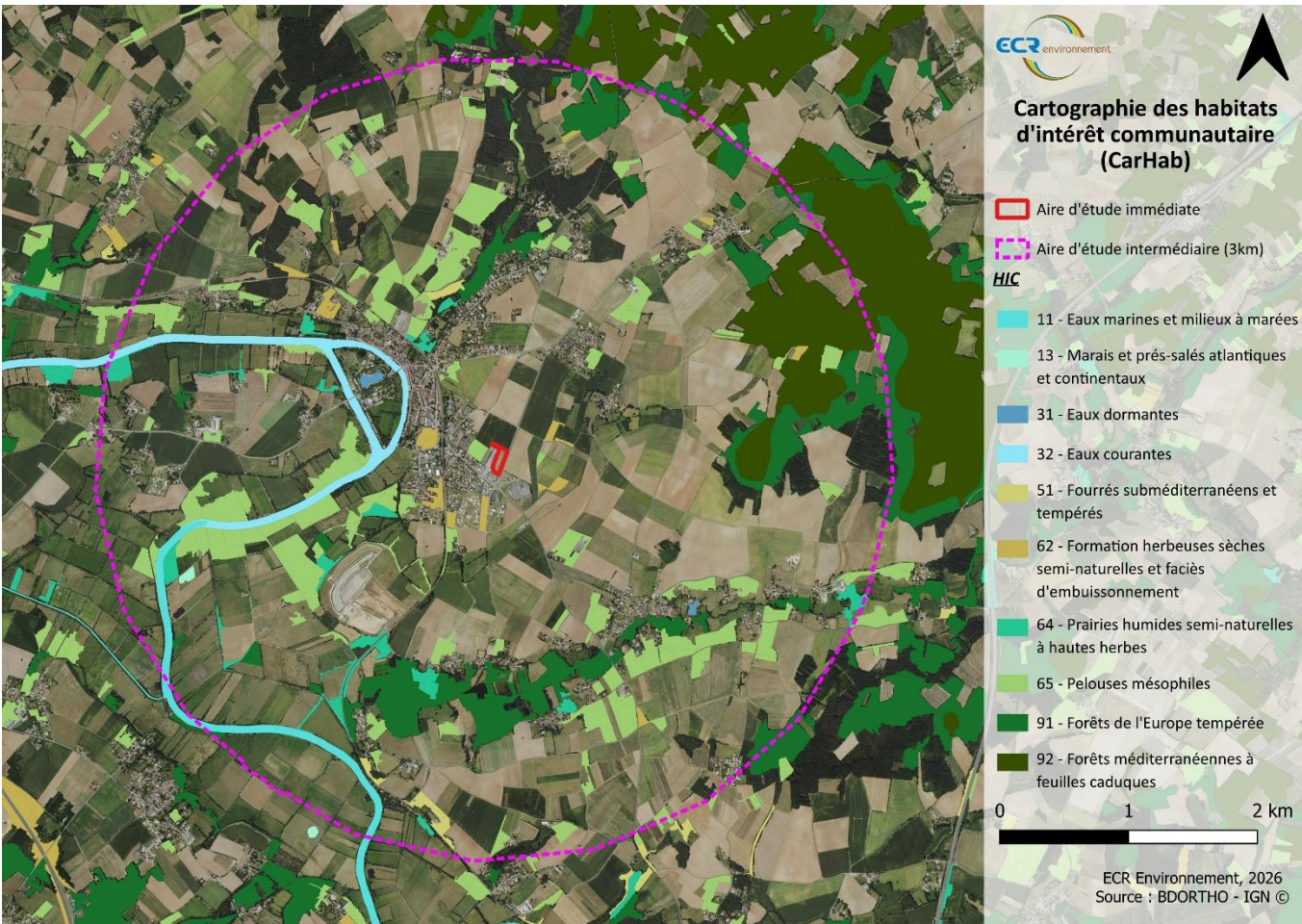


Figure 12 : Habitats d'intérêt communautaires sur la commune de St Savinien

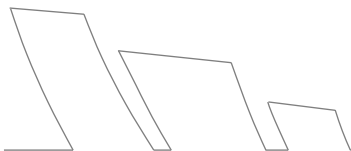
Selon CarHab, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent au sein de l'aire d'étude. Cependant, une Prairie de fauche de basse altitude est située à 50m à l'Ouest de l'aire d'étude immédiate.

Les habitats potentiels identifiés sur la zone d'étude lors de cette analyse bibliographique demanderont une vigilance particulière lors des prospections sur le terrain. Les inventaires et protocoles seront orientés et ajustés de manières à être le plus exhaustif possible.

En effet, seront spécifiquement recherchés :

- Le type de sol et sous-sol ;
- Les espèces inféodées aux milieux calcaires et siliceux ;
- Les zones aquatiques ainsi que la végétation les bordant ;
- Les espèces principales de habitats potentiels (*Molinia caeruleae*, *Nardus sp.* *Littorella uniflorae*) ;

Nom habitat Natura 2000	CODE Habitats Natura 2000	Déterminants Natura 2000	Présence sur la commune	Potentialité de présence sur la ZIP
Prairies de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	Non	Oui	Oui
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	Oui	Oui	Non
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	Non	Oui	Non
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0	Oui	Oui	Non
Lagunes côtières	1150	Oui	Oui	Non
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	Non	Oui	Non
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	Oui	Oui	Non
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0	Oui	Oui	Non
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	Oui	Oui	Non
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	Oui	Oui	Non
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	9230	Non	Oui	Non
Lacs et mares dystrophes naturels	3160	Non	Oui	Non
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	Oui	Oui	Non
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	3260	Oui	Oui	Non



2.1.4 Inventaires existant des zones humides

a. Recensement SAGE

La commune se situe dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Charente. Les cartes d'inventaires menés à des échelles communales ne sont pas disponibles à la consultation.

b. Document d'urbanisme

D'après les documents d'urbanisme ouverts à la consultation, l'aire d'étude n'est pas située en zones humides et aucune zone humide n'est située à proximité.

2.1.5 Géologie

La Charente-Maritime, qui ne contient aucun étage du Primaire en surface, est composée majoritairement de terrains sédimentaires relevant du Jurassique et du Crétacé, tandis que sa partie méridionale est occupée par des affleurements du Tertiaire et sa bordure littorale, ainsi que le réseau des vallées fluviales, sont issus en grande partie du Quaternaire.

Le département a comme spécificité de posséder des formations géologiques qui passent progressivement des plus anciennes au plus récentes en allant du Nord vers le Sud. Cette particularité géologique se vérifie tout aussi bien dans le département voisin de la Charente à la différence que ce dernier, en contact direct avec le Massif central, a subi une plus forte influence de celui-ci dans son modelé géophysique.

Dans les assises géologiques de la Charente-Maritime et de façon générale, l'Aunis est en terrain jurassique y compris l'île de Ré tandis que la Saintonge est en terrain crétacé dans sa plus grande partie où seul lui échappe le secteur méridional dans lequel la Double saintongeaise a un soubassement relevant du Tertiaire.

Cette disposition des couches de terrain, soit jurassiques, soit crétacées, se retrouve aussi sur le littoral dont le trait de côte varie en fonction également de la nature des roches en contact avec l'océan.

(Source : *Géologie de la Charente-Maritime*)

Les informations du site d'étude sont issues de la carte géologique n°510 de Cholet au 1/50 000^{ème} et de sa notice fournie par le BRGM (Bureau des recherches Géologiques et Minières).

La zone d'étude se situe au niveau de la formation géologique suivante : « Formation des Calcaires argileux, Sables, grès et calcaires à huîtres, Calcaires à Ichthyosarcolites, brachiopodes, Calyoceras et Arca, "argiles tégulines" de Coquand (Cénomanien supérieur) »

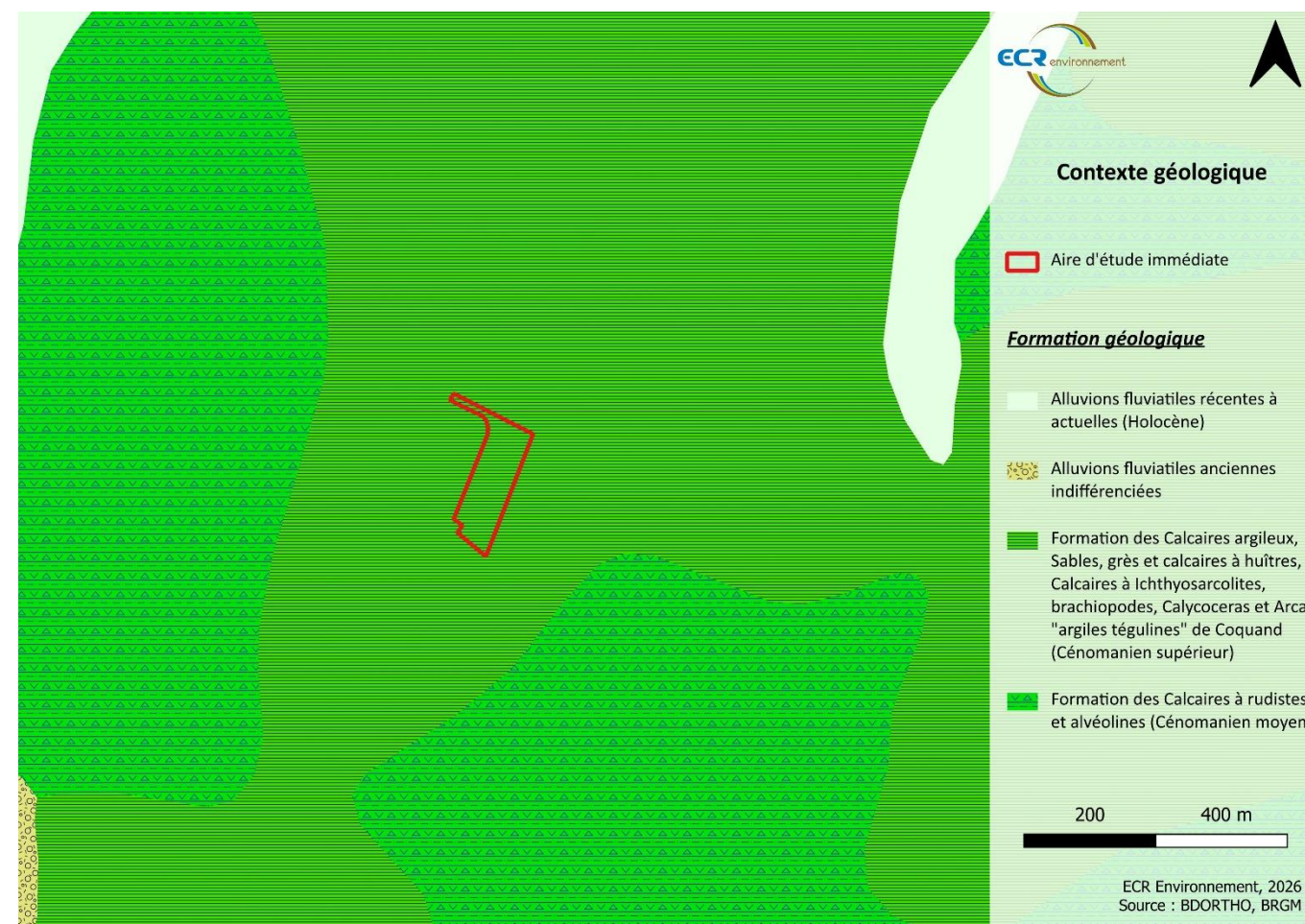


Figure 13 : Contexte géologique local

2.1.6 Inventaires des zones humides selon le critère pédologique

a. Méthodologie

La méthodologie de recherche des zones humides selon le critère pédologique consiste à rechercher les sols caractéristiques de zones humides, qui correspondent selon l'arrêté du 24 juin 2008, annexe I :

- ① Aux histosols, correspondant aux classes d'hydromorphie H du GEPPA ¹ modifié ;
- ② Aux réductisols, correspondant aux classes VI c et d du GEPPA ;
- ③ Aux autres sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur (classes V a, b, c et d du GEPPA) ou débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur avec une apparition de traits réductiques entre 80 et 120 cm de profondeur (classe IV d du GEPPA).

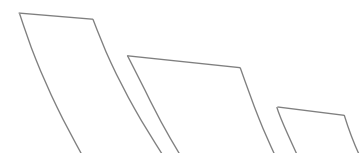
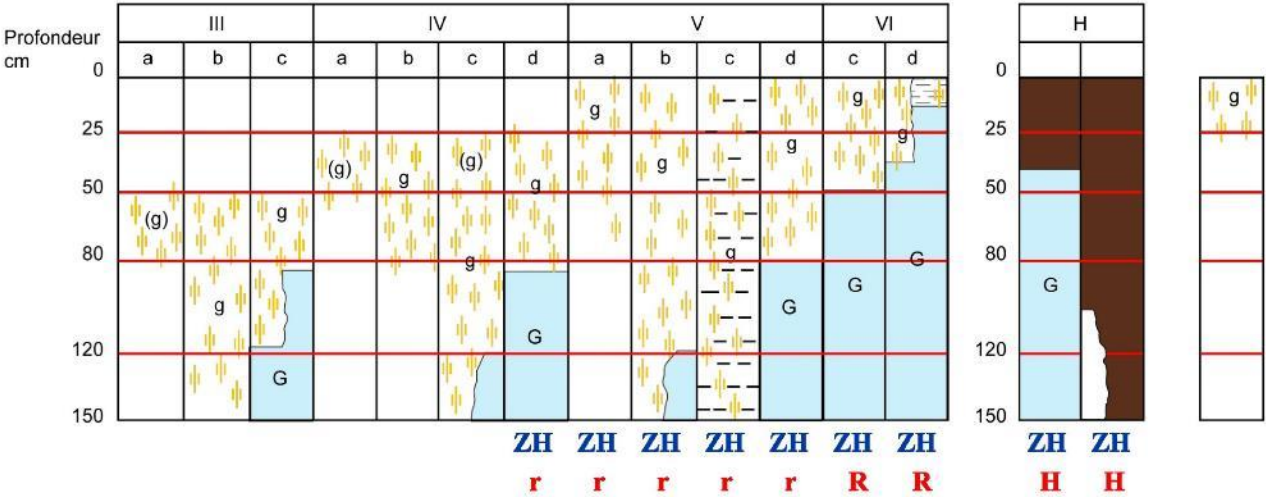


ILLUSTRATION DES CARACTÉRISTIQUES DES SOLS DE ZONES HUMIDES



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 14 : Caractérisation des sols de zones humides (GEPPA)

(1) : Classes d'hydromorphie établie par le Groupe d'Experts des Problèmes en Pédologie Appliquée, 1981.

Les sondages sont réalisés selon une densité variable, laissée à l'appréciation du pédologue. Cette densité est fonction du découpage parcellaire, des indices de surfaces (topographie, secteurs en eau, rupture de végétation, différences de couleur superficielles ou de pierrosité du terrain, ...), et des informations de profondeur (zones humides avérées ou suspectées, limites géologiques identifiées, sols changeants, premières identifications, ...).

Il est effectué un sondage de caractérisation complète du sol par unité pédologique homogène (sur toute la profondeur possible dans la limite des 120 cm de la tarière manuelle), à une fréquence généralement comprise entre 1 et 3 sondages par hectares selon les sites.

Des sondages surnuméraires sont effectués en complément mais dans le seul but de vérifier la présence et/ou la nature de l'hydromorphie (si elle existe), ceux-ci ne sont donc généralement pas menés au-delà de 30 à 40 cm de profondeur, sauf en cas de suspicion d'un sol humide référencé IVD au GEPPA, nécessitant une profondeur minimale de sondage de 90 cm.

b. Résultats de prospection

La prospection de terrain s'est déroulée le 21/07/2026.

Total aire d'étude	13 153 m²			
Dont :	1 180 m²			
Aménagé/stabilisé/remblayé	/			
Non prospecté (alvéole, canalisation gaz)	/			
Privatif non accessible	/			
Autre inaccessible (Eau, taillis, bétail défensif, à-pic, ...)	/			
Total de sondages	17			
Éléments gênant l'arpentage	Absents	Ponctuels	Nombreux	Généralisés
Labour frais	X			
Végétation dense et/ou haute	X			
Haie, clôtures, murs	X			
Éléments gênant les sondages	Moins de 10% des sondages	10 à 50% des sondages	50 à 80% des sondages	Plus de 80% des sondages
Siccité excessive				X
Compacité excessive	X			
Terrains compactés, fraîchement fauchés ou battus	X			
Sols gelés	X			
Quartz ou graves conduisant au refus de tarière				X

Les conditions de réalisation des investigations peuvent influencer sur les résultats obtenus et/ou sur leur interprétation.

Le descriptif des sondages rencontré est présent ci-dessous. Les photographies des sondages pédologiques sont présentées en annexe.

Profil 1 S1 à S5	Épaisseur	Descriptif	Hydromorphie
Horizons	± 0.50m	Limon sableux avec cailloux de calcaires, brun clair	∅
Fin de sondage à ± 0.50 m		Siccité	Sol non humide
Profil 2 S6 à S17	Épaisseur	Descriptif	Hydromorphie
Horizons	± 0.20 m	Limon sableux avec cailloux de calcaires, brun clair	∅
Fin de sondage à ± 0.20 m		Socle rocheux	Sol non humide sur la profondeur sondée

L'aire d'étude à une surface de 13 153 m², dont 1 180 m² sont remblayés et ne peuvent donc ni être sondés, ni être considéré comme zone humide.

Sur l'ensemble des 17 sondages menés sur la parcelle, aucun ne présente de traces d'hydromorphie. Le profil 2, identifié sur la majorité du site, n'a pas permis un sondage sur une profondeur suffisante pour statuer effectivement sur l'absence de zone humide au regard de la loi. En effet, la siccité du terrain lors des inventaires ne permettait pas de savoir si le refus de sondage est lié à un socle à très faible profondeur ou bien à un horizon caillouteux qui n'a pu être traversé.

Aucune zone humide sur le critère « sol » n'a été identifié.



Figure 15 : Localisation des points de sondages pédologiques

2.1.7 Méthodologie

Le présent rapport repose sur une unique prospection du terrain détaillée dans le tableau suivant :

Dates	Prospection	Conditions météo
21/07/2026	Diagnostic écologique « flash »	19°C, soleil, vent 20 à 30 km/h

Les prospections se sont attachées à relever :

- La flore visible et déterminable, ainsi que les habitats effectifs ou potentiels ;

Les plantes supérieures et les espèces dominantes sont inventoriées lorsque cela est possible et/ou pertinent. Les espèces d'intérêt clairement identifiables, lorsqu'elles sont présentes sur la zone d'étude, sont localisées de manière précise. Les groupements végétaux sont caractérisés si possible et comparés avec les typologies de référence (CORINE biotopes et EUNIS, afin de définir les habitats en présence. Si un habitat d'intérêt communautaire est présent sur l'aire d'étude, son code Natura 2000 (code EUR 27) correspondant est précisé.

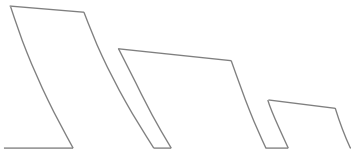
- La faune observable à vue ;

Il n'a pas été suivi de protocoles propres à chaque taxon, mais bien à des photographies, écoutes et repérages de tout animal observable lors de la visite, afin de déceler la faune effectivement présente et la capacité d'accueil potentiel du secteur d'étude. Les taxons principalement recherchés ont été : l'avifaune, l'entomofaune, les mammifères hors chiroptères, les reptiles, les amphibiens.

La faune nocturne n'a pas été spécifiquement prospectée, mais les indices de présence (pelotes de rejection pour les rapaces nocturnes, gîtes potentiels pour les chiroptères, espace de reproduction potentiels ou de repos des amphibiens en phase terrestre) ont fait l'objet de recherches durant la sortie.

- L'insertion de la zone d'étude dans le contexte écologique alentour ;

Il s'agit là d'une lecture plus globale du site dans son environnement plus large. On intègre dans cette réflexion les connexions potentielles des habitats du site d'étude avec les habitats voisins, le maillage bocager alentour s'il existe, mais également l'intérêt propre du site et/ou son repérage dans les documents de référence (SRADDET, PLU).



2.1.8 État écologique du site

Les prospections ont été réalisées au niveau de l'aire d'étude immédiate et de ses abords.

Le site est privé et délimité par des clôtures. Il comprend deux secteurs distincts : un espace prairial en fauche annuelle, et un espace anthropique incluant des bâtiments et des sols carrossables pour le déplacement de véhicules lourds.

À l'intérieur de l'espace clôturé, seule la prairie fait partie de l'aire d'étude.

a. Flore et habitats

Le site se compose uniquement d'une prairie, fauchée annuellement. En 2026, celle-ci a été fauchée en avril.

Lors du passage de terrain, la végétation était peu diversifiée du fait du manque d'eau, et les graminées, pourtant dominantes dans l'habitat, ne pouvaient être déterminées.

On note la présence des espèces suivantes : *Avena fatua*, *mentha spicata*, *daucus carota*, *Cichorium intybus*, *malva sp.*, *verbena officinalis*, *rubus sp.*, *hypericum perforatum*, *linaria vulgaris*, *centaurea nigra*, *lactuca serriola*, *rumex sp.*, *verbascum thapsus*, *plantago sp.*, *artemisia vulgaris*.

Une partie de l'aire d'étude présentait une végétation nettement plus pionnière et rudérale, du fait d'un empierrement partiel en stade d'enherbement.

D'une manière générale, **les espèces observées ne sont pas protégées, ni invasives**, et caractérisent des sols plutôt maigres, plus ou moins perturbés.

Les habitats présents ne semblent pas présenter d'intérêt communautaire, ni de caractéristiques humides.

Aucun arbre ni haie ne sont présents sur l'aire d'étude.



Illustration des espèces végétales présentes



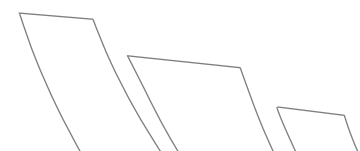
Photographies des clôtures périphériques



Prairie occupant l'aire d'étude



Zones remblayées





Site d'exploitation voisin (hors aire d'étude)



Figure 16 : Habitats du site

b. Faune

➤ Avifaune :

9 espèces d'oiseaux ont été contactées.

L'ensemble des espèces ont été observées sur le site. Il s'agit d'espèces des milieux ouverts ou très anthropophiles.

Le choucas des tours, le martinet noir et le moineau domestique présentent des enjeux de patrimonialité en raison de leurs statuts « quasi-menacé ». Aucune de ces espèces ne peut nicher sur le site, qui peut éventuellement être utilisé pour le transit, voire pour l'alimentation.

➤ Mammifères (hors chiroptères) :

Aucun mammifère ou trace de mammifère n'a pu être observé. Le site étant clôturé, seul des petits mammifères peuvent l'exploiter, éventuellement pour l'alimentation.

➤ Chiroptères :

Le site n'abrite aucun arbre ni bâtiment, et n'a donc aucun potentiel d'accueil chiroptérologique. Un transit est possible mais peu probable. L'alimentation reste possible pour les espèces ubiquistes et/ou anthropophiles en raison de la présence d'entomofaune.

➤ Reptiles :

Le site ne comprend pas de haies et n'est pas connecté à la trame verte et bleue locale. Si l'usage pour le transit, voire pour l'alimentation ponctuelle reste possible, le site apparaît très défavorable à la présence d'ophidiens mais les abords des bâtiments peuvent (hors zone d'étude) accueillir une population de lézards des murailles (*Podarcis muralis*).

➤ Amphibiens :

Aucune zone en eau n'est présente sur le site ou même à proximité. En l'absence de haies, le site apparaît très défavorable à la présence d'amphibiens.

➤ Entomofaune :

La prairie était rase et sèche lors de l'intervention de terrain, donc peu propice à l'entomofaune. Certaines espèces assez communes peuvent tout de même se développer au niveau des milieux herbacés, notamment les orthoptères.

Ont été observées lors de l'intervention *apis mellifera*, *bombus terrestris*, *Platycnemis pennipes*, et plusieurs espèces de diptères indéterminées.

Nom scientifique	Nom espèce	Monde		Europe		France			Région	
		LR	Reglemt°	LR	Reglemt°	LR	Reglemt°	Pop	LR	ZNIEFF
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	-	LC	Dir.Oiseaux Ann.II	LC - nicheurs NA - non nich.	Arr.29/10/09 Art.3 Arr.06/01/2020 An.1(OM)	En amélioration	NT	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	Conv.Berne An.III	NT	-	NT - nicheurs DD - non nich.	Arr.29/10/09 Art.3	Inconnue	NT	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	LC	Conv.Berne An.III	LC	Dir.Oiseaux Ann.II Conv.CITES An.A	DD - nicheurs	Arr.06/01/2020 An.I (OM) Arr. 26/06/87 Art.1 Chassable	Inconnue	-	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	Conv.Bonn An.II Conv.Berne An.III	LC	Conv.CITES An.A	LC - nicheurs NA - non nich.	Arr.29/10/09 Art.3	En amélioration	LC	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	-	LC	-	LC - nicheurs NA - non nich.	Arr.29/10/09 Art.3	En déclin	NT	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	Conv.Berne An.III	LC	Dir.Oiseaux Ann.II	LC - nicheurs NA - non nich.	Arr. 26/06/87 Art.1 Chassable	En amélioration	LC	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	-	LC	Dir.Oiseaux Ann.II	LC - nicheurs LC/NA - non nich.	Arr. 26/06/87 Art.1 Chassable	Stable	LC	-
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	LC	Conv.Berne An.III	LC	Dir.Oiseaux Ann.II/III	LC - nicheurs	Arr. 26/06/87 Art.1 Chassable	En déclin	DD	-
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	NT	-	NT	-	LC - nicheurs	Arr. 26/06/87 Art.1 Chassable	En déclin	DD	-

LEGENDE :

Bonn : Convention de Bonn (1979) (An. I : Espèces menacées en danger d’extinction, An. II : Espèces en état de conservation défavorable)

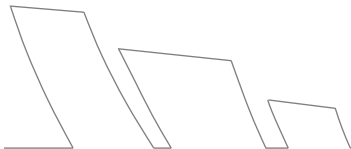
Berne : Convention de Berne (1979) (An. I & II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces nécessitant une conservation)

Directive oiseaux (1979) : An. I : Espèces d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales ; An. II : Espèces pour laquelle la chasse n’est pas interdite sous couvert du maintien de la conservation de l’espèce.

LR : Liste Rouge « **CR : En Danger Critique d’Extinction** » ; « **EN : En Danger** » ; « **VU : Vulnérable** » ; « **NT : Quasi menacée** » ; « **LC : Préoccupation mineure** » ; « **DD : Données insuffisantes** » ; « **NA : Non applicable** » ; « **NE : Non Evaluée** ».

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les données ci-dessus sont issues du site de l’INPN et des Listes Rouges Nationales et Régionales



3 CONCLUSION

L'aire d'étude se compose d'une prairie fauchée, localement remblayée, présentant un faciès plus rudéral au niveau des espaces empierrés.

La prospection zones humides conclut à l'absence de sols caractéristiques

Aucune haie ni arbre n'est présent sur le site ou à sa périphérie immédiate.

Concernant la trame verte et bleue, le site est clôturé, bordé par une zone d'activité puis par le bourg de St Savinien, et une activité anthropique existe au sein même de la parcelle. La prairie est par ailleurs bordée par une route.

En l'absence de haies ou de cours d'eau, aucun transit préférentiel d'espèces n'est envisagé sur ou en périphérie de l'aire d'étude.

La prairie s'insère dans l'openfield environnant mais reste d'un intérêt limité du fait de l'activité humaine à proximité et de ruptures locales de continuité (clôture et route).

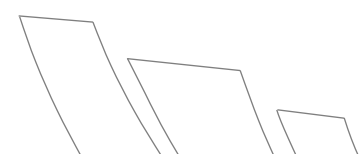
La prairie pâturée est dans l'ensemble assez peu favorable aux espèces, bien qu'un développement entomologique existe, et que celui-ci, comme l'évolution naturelle de la végétation, permette une alimentation des oiseaux et chauve-souris, bien que ce facteur soit limité par l'absence de corridors locaux, d'espaces de nidification/gîtes à proximité, ou même en raison de l'activité humaine soutenue à proximité directe de l'aire d'étude.

Une carte du site comprenant les enjeux relevés ainsi que les éléments d'intérêts est proposée ci-après. Ces enjeux sont évalués sur trois niveaux, Faible, Moyen, Fort.

Le site est intégralement évalué en enjeu « faible ».



Figure 17 : Synthèse des enjeux du site d'étude



ANNEXE - DETAIL DES SONDAGES PEDOLOGIQUES



Sondage 1



Sondage 2



Sondage 3



Sondage 4



Sondage 5



Sondage 6



Sondage 7



Sondage 8



Sondage 9



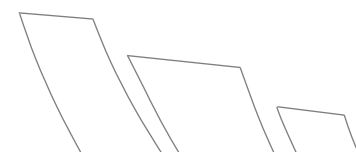
Sondage 10



Sondage 11



Sondage 12





Sondage 13



Sondage 14



Sondage 15



Sondage 16



Sondage 17

